



Nous rappelons que pour des raisons de sécurité la municipalité a interdit au public l'accès à la tour haute des Moulins et au reste du Château, et ce jusqu'à la fin des travaux.

## Conseil Municipal des Jeunes...

### ...Installation en septembre 2015.

La rentrée scolaire de septembre 2015 sera accompagnée de l'installation du Conseil Municipal des Jeunes (C.M.J), aussi connu sous le nom de Conseil Municipal des Enfants. Constitué de 24 membres (12 titulaires et 12 suppléants), il sera force de consultation, de proposition et d'action auprès du maire pour que notre commune vive mieux avec sa jeunesse. Pour cette élection, la liste électorale sera constituée des jeunes Auxonnaises et Auxonnais des classes de CM1, CM2, 6ème et 5ème.

Avant d'aller plus loin, répondons aux questions principales :



#### Qu'est-ce qu'un C.M.J et à quoi sert-il ?

Il s'agit avant tout d'un lieu de débat, d'écoute et de participation à la vie de la Ville afin que les adultes de demain puissent faire entendre leurs voix. Il permettra entre autres de sensibiliser les jeunes à l'intérêt général, de mettre en place des projets, d'éduquer à la citoyenneté et au civisme,... Mais son rôle est consultatif. En effet, les décisions prises lors des C.M.J n'ont de valeur que lorsqu'elles sont approuvées par délibération du Conseil Municipal.

#### Comment fonctionne-t-il et qui peut être candidat ?

Le mode de fonctionnement peut varier d'une commune à une autre. Dans notre Ville, le C.M.J sera constitué de 24 membres (12 titulaires et 12 suppléants) qui s'organiseront en commission pour travailler sur des thèmes précis (sport, culture, environnement,...) lors de réunions qui auront lieu tous les deux mois. Le Conseil quant à lui se réunira deux fois par an. Seuls les enfants scolarisés à Auxonne, en classe de CM1, CM2, 6ème et 5ème et qui résident aussi à Auxonne pourront se présenter. Pour être candidat il est donc primordial de remplir ces deux conditions : être scolarisé à Auxonne, et habiter à Auxonne.

Si vos enfants sont intéressés, il est d'ores et déjà possible pour eux de s'inscrire sur la liste électorale en vue des futurs élections. Il leur suffit de s'adresser aux Directrices des écoles primaires ou alors aux professeurs principaux pour le Collège.

#### Quelques dates importantes à retenir :

- Inscription sur les listes électorales jusqu'au 22/05/15.
- Réunion publique de présentation le Mercredi 03/06/15 à 14h30 en Salle de Conseil Municipal.
- Enregistrement des candidatures jusqu'au 08/06/15 minuit.
- Dépôt en Mairie d'un exemplaire des professions de foi jusqu'au 09/06/15 minuit.
- Campagne électorale du Mercredi 10/06/15 au Mercredi 24/06/15 minuit.
- Election le 26/06/15 dans les établissements respectifs.